

# MADAWASKA

3,643 FAMILLES  
liront la présente livraison  
du "MADAWASKA"  
Etes-vous de celles-là?

CINQ SOUS LE NUMERO

EDMUNDSTON, N.-B., 15 JANVIER 1931.

DIX-HUITIEME ANNEE No. 3

## LE FEU FAIT DE GRANDS DOMMAGES a FORT KENT, Me.

### A sa dernière assemblée le Conseil de ville décide d'emprunter \$280.000

C'est lorsqu'il s'agit d'emprunter que l'on discute le moins longtemps. — Longues discussions au sujet de la reconstruction de l'Arena et du coût de l'électricité pour l'éclairage. — Le conseil adopte le rapport du surintendant du département électrique recommandant la réduction des taux pour la force motrice.

L'échevin James Martin dit que la maison des employés à la Rivière-Verte a coûté \$13,259.96. — \$500 pour un demi acre de terre à la Rivière-Verte.

Le pro-maire T. M. Richards a présidé l'assemblée du conseil de ville mardi soir en l'absence du maire Cormier; tous les échevins étaient présents.

M. Jos. F. Plourde demande à la ville qu'on lui paie le morceau de terre d'un demi acre que la ville utilise à la Rivière-Verte, près de l'église, et qu'on lui dédommage pour un chemin que la ville et des particuliers utilisent sur son terrain entre les deux églises. Cette dernière question est renvoyée à la prochaine discussion devant le comité général. Le conseil recommande le paiement de \$500 à M. Plourde pour son terrain près de l'église des usines.

Une longue discussion a lieu au sujet de la reconstruction de la paroisse de l'abbé Bachelier, lorsque M. Richards annonce que le Club Bachelier veut acheter la ville de garantir un emprunt de \$10,000 pour relever la paroisse en plaçant une structure d'acier. M. Richards dit que, d'après les estimations, il lui a fourni l'architecte et l'entrepreneur en bon état et le Club Bachelier veut acheter la ville de garantir un emprunt de \$10,000.

Plusieurs citoyens présents à l'assemblée manifestent l'opinion que la ville devrait prendre possession de la paroisse et la louer au Club Bachelier, au lieu de l'arranger avec le Club Bachelier. Pour éclairer ceux qui sont de cette opinion sur certains détails qu'ils semblent ignorer, nous donnons dans une autre colonne les détails sur les arrangements déjà conclus entre la ville et le Club Bachelier.

Le conseil décide de demander à la législature le pouvoir de garantir une somme n'excédant pas \$10,000 pour parfaire la paroisse avec une structure d'acier.

Une motion autorise la ville à reprendre les maisons de MM. J. E. Malenfant et Arthur Poitras, pour défaut de paiement de taxes.

Une réclamation au montant de \$18.00 a été approuvée pour paiement à M. C. E. Beaulieu pour dommages encourus par l'honorable M. Beaulieu à la suite de la rupture d'un tuyau d'eau sur la rue Burpee. M. Beaulieu occupe la maison de M. Jos. LaPointe sur la rue Canada.

Le pro-maire donne la lecture du rapport du surintendant du département électrique, M. Franklin, dans lequel celui-ci recommande une réduction de taxes pour l'électricité employée comme force motrice. Le conseil a adopté les nouvelles taxes qui sont les suivantes: 2 cents pour chaque des premiers 200 KWH et 2 cents pour chaque des autres, avec un acompte de 10 pour cent pour ceux qui paieront leur compte dans les dix jours qui suivront la date du compte; le minimum sera de \$1.50 par mois et le loyer du compteur 35 cents.

Ces nouvelles taxes ne s'appliquent pas à l'éclairage ou au radio; ce sont pour les moteurs, les poêles électriques, chauffeterrés, fers à repasser ou à friser et tous accessoires d'utilité domestique.

Le rapport recommande aussi qu'un prix unifié de \$125 par mois soit chargé à ceux qui voudront installer un appareil électrique de 750 watts dans leur réservoir à eau chaude, pour usage de 24 heures par jour, sans compteur. Cet appareil coûterait environ \$11.00, frais d'installation compris, pour un réservoir de 30 gallons.

Les nouveaux taux sont en force dès maintenant pour les nouveaux consommateurs et après la prochaine lecture du compte pour les autres.

Plusieurs contribuables ont manifesté leur mécontentement parce que leurs derniers comptes d'électricité étaient élevés. Demandes à donner des explications l'échevin James Martin admet ne pas pouvoir donner la raison pour laquelle il y avait une différence dans les comptes pour plusieurs contribuables. Le vote, dit-il, ne dépasse jamais 114, et pour le prouver il appelle M. Charles White, électricien-en-chef de la Cie Fraser qui étale sur la table les chartes qui entretiennent les variations de voltage sur la ligne qui fournit le courant à la ville depuis plusieurs mois. Après une longue discussion pendant laquelle une cinquantaine de personnes parlent en faveur de la ville, le conseil décide de demander à la législature le pouvoir nécessaire pour emprunter la somme de \$280,000 pour reconstruire l'échan-

### Incendie s'est déclaré hier matin vers les 3 heures et a duré jusqu'à sept heures. — Les pompiers accomplissent un travail merveilleux dans leur lutte contre l'élément destructeur activé par une forte brise de vent. — Trois gros magasins, deux résidences et deux autres petites bâtisses ont été détruites.

#### DES DOMMAGES POUR ENVIRON \$125,000

Clair, N.-B. (D. N. C.) — Un incendie désastreux a causé hier matin de graves dommages considérables à Fort Kent, Maine, petite ville américaine située en face d'ici, sur la rive opposée de la rivière St-Jean. La paisible population de Fort Kent a été mise en émoi par l'alarme sonnée vers trois heures du matin appelant les pompiers sur la rue Main pour combattre le feu qui s'était déclaré dans le local occupé par un jeu de golf en miniature, dans l'immeuble de M. Zitter.

Le feu avait déjà fait des ravages considérables et tout l'immeuble Zitter devint en feu de temps à autre. Les pompiers ont travaillé pendant une forte brise de vent s'attaquant aux édifices voisins, déversant de fonds en comble le magasin Atlantic et Pacific, le magasin de Salmi Coury dans lequel le Dr. Nadeau avait ses bureaux. Cons-

truit deux autres petites postes d'affaires, un salon de barbier et une salle de quilles, et les résidences du Dr. Léonce Albert et du tailleur Devoe. Toutes ces bâtisses ont été complètement détruites avec leur contenu; le Dr. Albert perdit également son automobile.

C'est par un travail inouï et un courage difficile à décrire que les pompiers ont réussi à éviter une catastrophe plus grande. Le feu commença vers trois heures, dura jusqu'à sept heures du matin; à certains moments la hauteur des flammes s'élevait jusqu'à la tour de la ville. L'impression que toute la ville était en feu.

Le feu commença dans la salle du jeu de golf, mais on ignore la cause première. On estime les dommages à plus de \$125,000, partiellement couverts par les assurances.

### Une encyclique de Pie XI sur le mariage

Sa Sainteté dénonce fortement la limitation des naissances, le divorce, la stérilisation volontaire et ces parodies modernes du mariage qui sont les unions d'essai, de "compagnonnage" ou provisoires. — Nécessité d'une préparation à la vie conjugale. — La doctrine de l'Eglise sur le mariage. — Une législation civile complète sur les rapports de l'Etat et de la famille impose.

Clé du Vatican. — Dans une encyclique qui vient d'être émise le Souverain Pontife rappelle, en commentant en rapport avec l'actualité, la doctrine de l'Eglise sur le mariage. Sa Sainteté dénonce fortement la limitation des naissances, le divorce, la stérilisation volontaire et ces parodies modernes du mariage qui sont les unions d'essai, de "compagnonnage" ou provisoires.

Il rappelle que ces pratiques conduisent à des fautes graves et qualifie de mensonge la doctrine qui prétend que le mariage est un contrat civil. L'encyclique contient un exposé substantiel de l'attitude de l'Eglise à l'égard du divorce. On ne peut pas divorcer, dit le Souverain Pontife, sans la sanction de Dieu. Le mariage est un sacrement qui lie les époux et ses enseignements de l'Eglise sont très fermement affirmés. Sa Sainteté dénonce également la limitation des naissances, le divorce, la stérilisation volontaire et ces parodies modernes du mariage qui sont les unions d'essai, de "compagnonnage" ou provisoires.

Il rappelle que ces pratiques conduisent à des fautes graves et qualifie de mensonge la doctrine qui prétend que le mariage est un contrat civil. L'encyclique contient un exposé substantiel de l'attitude de l'Eglise à l'égard du divorce. On ne peut pas divorcer, dit le Souverain Pontife, sans la sanction de Dieu. Le mariage est un sacrement qui lie les époux et ses enseignements de l'Eglise sont très fermement affirmés. Sa Sainteté dénonce également la limitation des naissances, le divorce, la stérilisation volontaire et ces parodies modernes du mariage qui sont les unions d'essai, de "compagnonnage" ou provisoires.

Il rappelle que ces pratiques conduisent à des fautes graves et qualifie de mensonge la doctrine qui prétend que le mariage est un contrat civil. L'encyclique contient un exposé substantiel de l'attitude de l'Eglise à l'égard du divorce. On ne peut pas divorcer, dit le Souverain Pontife, sans la sanction de Dieu. Le mariage est un sacrement qui lie les époux et ses enseignements de l'Eglise sont très fermement affirmés. Sa Sainteté dénonce également la limitation des naissances, le divorce, la stérilisation volontaire et ces parodies modernes du mariage qui sont les unions d'essai, de "compagnonnage" ou provisoires.

Il rappelle que ces pratiques conduisent à des fautes graves et qualifie de mensonge la doctrine qui prétend que le mariage est un contrat civil. L'encyclique contient un exposé substantiel de l'attitude de l'Eglise à l'égard du divorce. On ne peut pas divorcer, dit le Souverain Pontife, sans la sanction de Dieu. Le mariage est un sacrement qui lie les époux et ses enseignements de l'Eglise sont très fermement affirmés. Sa Sainteté dénonce également la limitation des naissances, le divorce, la stérilisation volontaire et ces parodies modernes du mariage qui sont les unions d'essai, de "compagnonnage" ou provisoires.

Il rappelle que ces pratiques conduisent à des fautes graves et qualifie de mensonge la doctrine qui prétend que le mariage est un contrat civil. L'encyclique contient un exposé substantiel de l'attitude de l'Eglise à l'égard du divorce. On ne peut pas divorcer, dit le Souverain Pontife, sans la sanction de Dieu. Le mariage est un sacrement qui lie les époux et ses enseignements de l'Eglise sont très fermement affirmés. Sa Sainteté dénonce également la limitation des naissances, le divorce, la stérilisation volontaire et ces parodies modernes du mariage qui sont les unions d'essai, de "compagnonnage" ou provisoires.

Il rappelle que ces pratiques conduisent à des fautes graves et qualifie de mensonge la doctrine qui prétend que le mariage est un contrat civil. L'encyclique contient un exposé substantiel de l'attitude de l'Eglise à l'égard du divorce. On ne peut pas divorcer, dit le Souverain Pontife, sans la sanction de Dieu. Le mariage est un sacrement qui lie les époux et ses enseignements de l'Eglise sont très fermement affirmés. Sa Sainteté dénonce également la limitation des naissances, le divorce, la stérilisation volontaire et ces parodies modernes du mariage qui sont les unions d'essai, de "compagnonnage" ou provisoires.

Il rappelle que ces pratiques conduisent à des fautes graves et qualifie de mensonge la doctrine qui prétend que le mariage est un contrat civil. L'encyclique contient un exposé substantiel de l'attitude de l'Eglise à l'égard du divorce. On ne peut pas divorcer, dit le Souverain Pontife, sans la sanction de Dieu. Le mariage est un sacrement qui lie les époux et ses enseignements de l'Eglise sont très fermement affirmés. Sa Sainteté dénonce également la limitation des naissances, le divorce, la stérilisation volontaire et ces parodies modernes du mariage qui sont les unions d'essai, de "compagnonnage" ou provisoires.

Il rappelle que ces pratiques conduisent à des fautes graves et qualifie de mensonge la doctrine qui prétend que le mariage est un contrat civil. L'encyclique contient un exposé substantiel de l'attitude de l'Eglise à l'égard du divorce. On ne peut pas divorcer, dit le Souverain Pontife, sans la sanction de Dieu. Le mariage est un sacrement qui lie les époux et ses enseignements de l'Eglise sont très fermement affirmés. Sa Sainteté dénonce également la limitation des naissances, le divorce, la stérilisation volontaire et ces parodies modernes du mariage qui sont les unions d'essai, de "compagnonnage" ou provisoires.

Il rappelle que ces pratiques conduisent à des fautes graves et qualifie de mensonge la doctrine qui prétend que le mariage est un contrat civil. L'encyclique contient un exposé substantiel de l'attitude de l'Eglise à l'égard du divorce. On ne peut pas divorcer, dit le Souverain Pontife, sans la sanction de Dieu. Le mariage est un sacrement qui lie les époux et ses enseignements de l'Eglise sont très fermement affirmés. Sa Sainteté dénonce également la limitation des naissances, le divorce, la stérilisation volontaire et ces parodies modernes du mariage qui sont les unions d'essai, de "compagnonnage" ou provisoires.

Il rappelle que ces pratiques conduisent à des fautes graves et qualifie de mensonge la doctrine qui prétend que le mariage est un contrat civil. L'encyclique contient un exposé substantiel de l'attitude de l'Eglise à l'égard du divorce. On ne peut pas divorcer, dit le Souverain Pontife, sans la sanction de Dieu. Le mariage est un sacrement qui lie les époux et ses enseignements de l'Eglise sont très fermement affirmés. Sa Sainteté dénonce également la limitation des naissances, le divorce, la stérilisation volontaire et ces parodies modernes du mariage qui sont les unions d'essai, de "compagnonnage" ou provisoires.

Il rappelle que ces pratiques conduisent à des fautes graves et qualifie de mensonge la doctrine qui prétend que le mariage est un contrat civil. L'encyclique contient un exposé substantiel de l'attitude de l'Eglise à l'égard du divorce. On ne peut pas divorcer, dit le Souverain Pontife, sans la sanction de Dieu. Le mariage est un sacrement qui lie les époux et ses enseignements de l'Eglise sont très fermement affirmés. Sa Sainteté dénonce également la limitation des naissances, le divorce, la stérilisation volontaire et ces parodies modernes du mariage qui sont les unions d'essai, de "compagnonnage" ou provisoires.

### La promesse d'une récompense par la voix de notre journal cause quatre arrestations

Quatre individus présumés les auteurs des vols commis dans les chalets d'été à N.-D. du Lac ont été arrêtés par la police provinciale de Québec. — Le frère de celui qui met la police sur la piste est du nombre.

#### JOSEPH DUPONT DE STE-ROSE SE SUICIDE

Le propriétaire de la maison où des objets volés ont été trouvés se tranche la gorge pour éviter l'arrestation. — Une promesse de récompense qui a eu des effets.

Edmundston, N.-B., Janv. 14. — La semaine dernière M. Patrick Fourrier de cette ville publiait dans "Le Madawaska" un avis par lequel il offrait \$50.00 de récompense à la personne qui donnerait des indications suffisantes pour amener l'arrestation et la condamnation de ce ou de ces individus qui avaient volé son canot à son chalet d'été à Notre-Dame du Lac, l'automne dernier.

Au cours de l'automne de nombreux vols ont été commis dans les chalets situés sur la rive du lac Péribonca. Les voleurs ont pillé, emporté, emporté tout ce qui leur tombait sous la main, meubles, vêtements, armoires, etc.

Or, samedi dernier un jeune homme de Ste-Rose de M. W. William Soucy vint dire à M. Pat. Fourrier qu'un individu lui avait offert un canot à acheter pour la somme de \$50.00, et qu'il croyait que ce devait être le canot de M. Fourrier. Celui-ci communiqua immédiatement par téléphone cette nouvelle au Dr. Dubé de Notre-Dame du Lac qui s'était intéressé activement à amener la police provinciale dans la paroisse pour découvrir les auteurs de tous les vols perpétrés.

Coincidence heureuse, il y avait alors à Notre-Dame deux détectives M. Verret et Bégin et ils s'empressèrent de partir pour Ste-Rose de M. W. William Soucy et en le questionnant ils obtinrent plusieurs importants renseignements, suffisants pour faire des perquisitions, ce qui trouva certains des objets volés ils pourraient mettre la main sur les voleurs.

Les détectives se rendirent à la demeure de Joseph Dupont à Ste-Rose. Celui-ci fut surpris de savoir en voyant entrer les détectives Verret et Bégin et il s'empressa de tout nier, déclarant qu'il ne connaissait rien des cambriolages, et que, à tout événement, il n'y avait pas de vols.

Devant ces négations formelles, les détectives produisirent un mandat de perquisitions et Dupont les conduisit à la maison et commença leurs recherches. Pendant que les détectives visitaient la maison, Dupont disparut mystérieusement. Sans s'attendre les détectives continuèrent la visite de la maison et leur patience fut récompensée car ils tombèrent sur des objets volés en partie dans la résidence princière de madame Bishop Charlier de New-York. Il y avait pour environ \$5,000 de bijoux, de vêtements, de meubles, de tapis et en objets d'art, choses facilement transportables. Continuant leurs recherches dans la maison de Dupont, les détectives trouvèrent une autre caisse contenant encore des objets volés.

Après avoir mis le tout en sûreté à la résidence de madame Bishop, les détectives se mirent à la recherche de Dupont.

Malheureusement ils ne devaient pas le trouver vivant et son cadavre fut découvert dans un hangar situé sur la propriété. La triste découverte fut faite dimanche matin. Dupont était étendu à terre, la gorge ouverte à la hauteur de la nuque, et les quatre hommes ont été conduits à la prison de la Rivière-du-Loup.

Une plainte sera portée immédiatement contre les quatre personnes arrêtées et elles comparaitront devant un magistrat à la Rivière-du-Loup.

La police a arrêté un jeune Dupont, fils du défunt, Pit Soucy, frère de celui qui l'apparut du \$50.00 avait amené à faire des déclarations. M. Fournier d'Edmundston, et Arthur et Joseph LaVoie de Ste-Cyprien qui sont soupçonnés comme les chefs de la bande de cambrioleurs. Les quatre hommes ont été conduits à la prison de la Rivière-du-Loup.

Une plainte sera portée immédiatement contre les quatre personnes arrêtées et elles comparaitront devant un magistrat à la Rivière-du-Loup.

La police a arrêté un jeune Dupont, fils du défunt, Pit Soucy, frère de celui qui l'apparut du \$50.00 avait amené à faire des déclarations. M. Fournier d'Edmundston, et Arthur et Joseph LaVoie de Ste-Cyprien qui sont soupçonnés comme les chefs de la bande de cambrioleurs. Les quatre hommes ont été conduits à la prison de la Rivière-du-Loup.

Une plainte sera portée immédiatement contre les quatre personnes arrêtées et elles comparaitront devant un magistrat à la Rivière-du-Loup.

La police a arrêté un jeune Dupont, fils du défunt, Pit Soucy, frère de celui qui l'apparut du \$50.00 avait amené à faire des déclarations. M. Fournier d'Edmundston, et Arthur et Joseph LaVoie de Ste-Cyprien qui sont soupçonnés comme les chefs de la bande de cambrioleurs. Les quatre hommes ont été conduits à la prison de la Rivière-du-Loup.

Une plainte sera portée immédiatement contre les quatre personnes arrêtées et elles comparaitront devant un magistrat à la Rivière-du-Loup.

La police a arrêté un jeune Dupont, fils du défunt, Pit Soucy, frère de celui qui l'apparut du \$50.00 avait amené à faire des déclarations. M. Fournier d'Edmundston, et Arthur et Joseph LaVoie de Ste-Cyprien qui sont soupçonnés comme les chefs de la bande de cambrioleurs. Les quatre hommes ont été conduits à la prison de la Rivière-du-Loup.

Une plainte sera portée immédiatement contre les quatre personnes arrêtées et elles comparaitront devant un magistrat à la Rivière-du-Loup.

La police a arrêté un jeune Dupont, fils du défunt, Pit Soucy, frère de celui qui l'apparut du \$50.00 avait amené à faire des déclarations. M. Fournier d'Edmundston, et Arthur et Joseph LaVoie de Ste-Cyprien qui sont soupçonnés comme les chefs de la bande de cambrioleurs. Les quatre hommes ont été conduits à la prison de la Rivière-du-Loup.

#### A VIENNE

Le président de la "CHAMBRE CANADIENNE DE COMMERCE" est décédé à Montréal lundi matin, à 71 ans.

M. Angus McLean, de Bathurst, Nouveau-Brunswick, président de la Chambre de Commerce Canadienne est décédé à Montréal lundi matin, à 71 ans.

M. Angus McLean, de Bathurst, Nouveau-Brunswick, président de la Chambre de Commerce Canadienne est décédé à Montréal lundi matin, à 71 ans.

M. Angus McLean, de Bathurst, Nouveau-Brunswick, président de la Chambre de Commerce Canadienne est décédé à Montréal lundi matin, à 71 ans.

M. Angus McLean, de Bathurst, Nouveau-Brunswick, président de la Chambre de Commerce Canadienne est décédé à Montréal lundi matin, à 71 ans.

M. Angus McLean, de Bathurst, Nouveau-Brunswick, président de la Chambre de Commerce Canadienne est décédé à Montréal lundi matin, à 71 ans.

M. Angus McLean, de Bathurst, Nouveau-Brunswick, président de la Chambre de Commerce Canadienne est décédé à Montréal lundi matin, à 71 ans.

M. Angus McLean, de Bathurst, Nouveau-Brunswick, président de la Chambre de Commerce Canadienne est décédé à Montréal lundi matin, à 71 ans.

M. Angus McLean, de Bathurst, Nouveau-Brunswick, président de la Chambre de Commerce Canadienne est décédé à Montréal lundi matin, à 71 ans.

M. Angus McLean, de Bathurst, Nouveau-Brunswick, président de la Chambre de Commerce Canadienne est décédé à Montréal lundi matin, à 71 ans.

M. Angus McLean, de Bathurst, Nouveau-Brunswick, président de la Chambre de Commerce Canadienne est décédé à Montréal lundi matin, à 71 ans.

M. Angus McLean, de Bathurst, Nouveau-Brunswick, président de la Chambre de Commerce Canadienne est décédé à Montréal lundi matin, à 71 ans.

M. Angus McLean, de Bathurst, Nouveau-Brunswick, président de la Chambre de Commerce Canadienne est décédé à Montréal lundi matin, à 71 ans.

M. Angus McLean, de Bathurst, Nouveau-Brunswick, président de la Chambre de Commerce Canadienne est décédé à Montréal lundi matin, à 71 ans.

M. Angus McLean, de Bathurst, Nouveau-Brunswick, président de la Chambre de Commerce Canadienne est décédé à Montréal lundi matin, à 71 ans.

M. Angus McLean, de Bathurst, Nouveau-Brunswick, président de la Chambre de Commerce Canadienne est décédé à Montréal lundi matin, à 71 ans.

M. Angus McLean, de Bathurst, Nouveau-Brunswick, président de la Chambre de Commerce Canadienne est décédé à Montréal lundi matin, à 71 ans.

M. Angus McLean, de Bathurst, Nouveau-Brunswick, président de la Chambre de Commerce Canadienne est décédé à Montréal lundi matin, à 71 ans.

#### MORT DE M. ANGUS MCLEAN

Le président de la "CHAMBRE CANADIENNE DE COMMERCE" est décédé à Montréal lundi matin, à 71 ans.

M. Angus McLean, de Bathurst, Nouveau-Brunswick, président de la Chambre de Commerce Canadienne est décédé à Montréal lundi matin, à 71 ans.

M. Angus McLean, de Bathurst, Nouveau-Brunswick, président de la Chambre de Commerce Canadienne est décédé à Montréal lundi matin, à 71 ans.

M. Angus McLean, de Bathurst, Nouveau-Brunswick, président de la Chambre de Commerce Canadienne est décédé à Montréal lundi matin, à 71 ans.

M. Angus McLean, de Bathurst, Nouveau-Brunswick, président de la Chambre de Commerce Canadienne est décédé à Montréal lundi matin, à 71 ans.

M. Angus McLean, de Bathurst, Nouveau-Brunswick, président de la Chambre de Commerce Canadienne est décédé à Montréal lundi matin, à 71 ans.

M. Angus McLean, de Bathurst, Nouveau-Brunswick, président de la Chambre de Commerce Canadienne est décédé à Montréal lundi matin, à 71 ans.

M. Angus McLean, de Bathurst, Nouveau-Brunswick, président de la Chambre de Commerce Canadienne est décédé à Montréal lundi matin, à 71 ans.

M. Angus McLean, de Bathurst, Nouveau-Brunswick, président de la Chambre de Commerce Canadienne est décédé à Montréal lundi matin, à 71 ans.

M. Angus McLean, de Bathurst, Nouveau-Brunswick, président de la Chambre de Commerce Canadienne est décédé à Montréal lundi matin, à 71 ans.

M. Angus McLean, de Bathurst, Nouveau-Brunswick, président de la Chambre de Commerce Canadienne est décédé à Montréal lundi matin, à 71 ans.

M. Angus McLean, de Bathurst, Nouveau-Brunswick, président de la Chambre de Commerce Canadienne est décédé à Montréal lundi matin, à 71 ans.

M. Angus McLean, de Bathurst, Nouveau-Brunswick, président de la Chambre de Commerce Canadienne est décédé à Montréal lundi matin, à 71 ans.

M. Angus McLean, de Bathurst, Nouveau-Brunswick, président de la Chambre de Commerce Canadienne est décédé à Montréal lundi matin, à 71 ans.

M. Angus McLean, de Bathurst, Nouveau-Brunswick, président de la Chambre de Commerce Canadienne est décédé à Montréal lundi matin, à 71 ans.

M. Angus McLean, de Bathurst, Nouveau-Brunswick, président de la Chambre de Commerce Canadienne est décédé à Montréal lundi matin, à 71 ans.

M. Angus McLean, de Bathurst, Nouveau-Brunswick, président de la Chambre de Commerce Canadienne est décédé à Montréal lundi matin, à 71 ans.

M. Angus McLean, de Bathurst, Nouveau-Brunswick, président de la Chambre de Commerce Canadienne est décédé à Montréal lundi matin, à 71 ans.

#### UN SANATORIUM A BATHURST

Il sera érigé sur la propriété que Sir James Dunn a donné à Mgr. l'Évêque de Chatham. — La bâtisse sera aménagée pour recevoir une centaine de malades.

Il sera érigé sur la propriété que Sir James Dunn a donné à Mgr. l'Évêque de Chatham. — La bâtisse sera aménagée pour recevoir une centaine de malades.

Il sera érigé sur la propriété que Sir James Dunn a donné à Mgr. l'Évêque de Chatham. — La bâtisse sera aménagée pour recevoir une centaine de malades.

Il sera érigé sur la propriété que Sir James Dunn a donné à Mgr. l'Évêque de Chatham. — La bâtisse sera aménagée pour recevoir une centaine de malades.

Il sera érigé sur la propriété que Sir James Dunn a donné à Mgr. l'Évêque de Chatham. — La bâtisse sera aménagée pour recevoir une centaine de malades.

Il sera érigé sur la propriété que Sir James Dunn a donné à Mgr. l'Évêque de Chatham. — La bâtisse sera aménagée pour recevoir une centaine de malades.

Il sera érigé sur la propriété que Sir James Dunn a donné à Mgr. l'Évêque de Chatham. — La bâtisse sera aménagée pour recevoir une centaine de malades.

Il sera érigé sur la propriété que Sir James Dunn a donné à Mgr. l'Évêque de Chatham. — La bâtisse sera aménagée pour recevoir une centaine de malades.

Il sera érigé sur la propriété que Sir James Dunn a donné à Mgr. l'Évêque de Chatham. — La bâtisse sera aménagée pour recevoir une centaine de malades.

Il sera érigé sur la propriété que Sir James Dunn a donné à Mgr. l'Évêque de Chatham. — La bâtisse sera aménagée pour recevoir une centaine de malades.

Il sera érigé sur la propriété que Sir James Dunn a donné à Mgr. l'Évêque de Chatham. — La bâtisse sera aménagée pour recevoir une centaine de malades.

Il sera érigé sur la propriété que Sir James Dunn a donné à Mgr. l'Évêque de Chatham. — La bâtisse sera aménagée pour recevoir une centaine de malades.

Il sera érigé sur la propriété que Sir James Dunn a donné à Mgr. l'Évêque de Chatham. — La bâtisse sera aménagée pour recevoir une centaine de malades.

Il sera érigé sur la propriété que Sir James Dunn a donné à Mgr. l'Évêque de Chatham. — La bâtisse sera aménagée pour recevoir une centaine de malades.

Il sera érigé sur la propriété que Sir James Dunn a donné à Mgr. l'Évêque de Chatham. — La bâtisse sera aménagée pour recevoir une centaine de malades.

Il sera érigé sur la propriété que Sir James Dunn a donné à Mgr. l'Évêque de Chatham. — La bâtisse sera aménagée pour recevoir une centaine de malades.

Il sera érigé sur la propriété que Sir James Dunn a donné à Mgr. l'Évêque de Chatham. — La bâtisse sera aménagée pour recevoir une centaine de malades.

Il sera érigé sur la propriété que Sir James Dunn a donné à Mgr. l'Évêque de Chatham. — La bâtisse sera aménagée pour recevoir une centaine de malades.

#### UNE POISSONNIERE POUR LE COMTE

C'est ce que croient obtenir cette année les membres du Club de Chasse et de Pêche de Madawaska.

C'est ce que croient obtenir cette année les membres du Club de Chasse et de Pêche de Madawaska.

C'est ce que croient obtenir cette année les membres du Club de Chasse et de Pêche de Madawaska.

C'est ce que croient obtenir cette année les membres du Club de Chasse et de Pêche de Madawaska.

C'est ce que croient obtenir cette année les membres du Club de Chasse et de Pêche de Madawaska.

C'est ce que croient obtenir cette année les membres du Club de Chasse et de Pêche de Madawaska.

C'est ce que croient obtenir cette année les membres du Club de Chasse et de Pêche de Madawaska.

C'est ce que croient obtenir cette année les membres du Club de Chasse et de Pêche de Madawaska.

C'est ce que croient obtenir cette année les membres du Club de Chasse et de Pêche de Madawaska.

C'est ce que croient obtenir cette année les membres du Club de Chasse et de Pêche de Madawaska.

C'est ce que croient obtenir cette année les membres du Club de Chasse et de Pêche de Madawaska.

C'est ce que croient obtenir cette année les membres du Club de Chasse et de Pêche de Madawaska.

C'est ce que croient obtenir cette année les membres du Club de Chasse et de Pêche de Madawaska.

C'est ce que croient obtenir cette année les membres du Club de Chasse et de Pêche de Madawaska.

C'est ce que croient obtenir cette année les membres du Club de Chasse et de Pêche de Madawaska.

C'est ce que croient obtenir cette année les membres du Club de Chasse et de Pêche de Madawaska.

C'est ce que croient obtenir cette année les membres du Club de Chasse et de Pêche de Madawaska.

C'est ce que croient obtenir cette année les membres du Club de Chasse et de Pêche de Madawaska.

#### MORT DU DOCTEUR V.-A. VEZINA DE ST-ALEXANDRE

Un professionnel bien en vue dans le comté de Kamouraska est décédé en la personne de M. le Dr. Vezina de St-Alexandre de Kamouraska. Il était âgé de 59 ans et 10 mois.

Un professionnel bien en vue dans le comté de Kamouraska est décédé en la personne de M. le Dr. Vezina de St-Alexandre de Kamouraska. Il était âgé de 59 ans et 10 mois.

Un professionnel bien en vue dans le comté de Kamouraska est décédé en la personne de M. le Dr. Vezina de St-Alexandre de Kamouraska. Il était âgé de 59 ans et 10 mois.

Un professionnel bien en vue dans le comté